Rapport de la Commission de Gestion concernant le rapport de Gestion 2024 de la Municipalité

Gland, le 09 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée des membres :
• Léonie Wahlen, présidente
• Pierre Joye
• Philippe Moret
• Timothée Haesslein
• Yvan Gremion

INTRODUCTION

Nous remercions la Municipalité et la secrétaire Municipale adjointe pour l'envoi du rapport de Gestion dans de meilleures délais et d'avoir répondu par écrit à nos nombreuses questions.

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le Secrétariat municipal agit comme :

- État-major de la Municipalité
- Organe de pilotage de l'administration
- Interface avec le Canton, les services et les partenaires externes
- Il coordonne des domaines clés : RH, communication, informatique, développement durable, affaires juridiques, Smart City.

Du point de vue des Ressources humaines ce dicastère a donc géré

- 135 collaborateurs (+11 personnes / +7 % vs 2023).
- 28 recrutements (dont 5 apprentis), un niveau record de candidatures (2'446 dossiers).

Un des très grands projets en cours de réalisation est la Révision du règlement du personnel : le but est d'amener plus de flexibilité (télétravail, horaires) et de respect du bien-être au travail.
En lien avec le règlement une analyse de l'égalité salariale (LOGIB) a été faite. Voici quelques points marquants de cette analyse :
• 10,6 % d'écart brut entre femmes et hommes.
• 6 % d'écart même après ajustement.
• Sans les auxiliaires (61 femmes concernées), les femmes gagnent 0,5 % de plus.

On peut donc cependant tenter d'expliquer ces différences de cette façon :

- Les auxiliaires féminines ont des salaires moins bien ajustés dans le temps.
- Leur salaire horaire n'a presque pas augmenté ces dernières années.
- Contrairement aux autres employés, leur salaire n'était pas automatiquement adapté au coût de la vie avant 2023.

Le secrétariat municipal engagé dans la transition énergétique et la transformation digitale :

En cohérence avec les objectifs de durabilité et de modernisation des services publics, le secrétariat municipal a poursuivi en 2024 ses efforts en matière de transition énergétique et de transformation digitale. Plusieurs réalisations concrètes témoignent de cet engagement :

- Cybersécurité : participation active à l'exercice cantonal CYBER24, visant à tester et renforcer les capacités de réponse en cas d'attaque informatique.
- Guichet virtuel : l'usage du guichet en ligne poursuit sa progression, avec 1'999 comptes actifs et 2'277 prestations traitées au cours de l'année. Une extension du dispositif est d'ores et déjà prévue pour 2025, afin d'en élargir l'accès aux entreprises et non-résidents.
- Soutien à la transition énergétique : une enveloppe de CHF 600'000 a été allouée à des subventions en faveur de l'efficacité énergétique et du développement durable, permettant de répondre favorablement à 880 demandes.
- Production d'énergie renouvelable : une nouvelle centrale solaire a été mise en service sur le site des Perrerets, comportant 258 panneaux photovoltaïques, contribuant à l'autoproduction énergétique communale.
- Modernisation des archives : la numérisation des archives communales a été lancée, dans une optique de préservation du patrimoine documentaire et d'amélioration de l'accessibilité.

SERVICE DE LA POPULATION

OFFICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS.

Quelques chiffres en résumé sur la population glandoise : il y a 14'184 habitants au 31.12, il y a eu 1'158 arrivées et 1'125 départs, et on a 9'174 électeurs communaux.
La salle communale a été réservée 180 fois, la salle polyvalente de Montoly 167, la salle des colonnes à Grand-Champs 182 fois et le refuge (fermé de mars à avril et de mi-décembre à mi-janvier) a été réservé 124 fois.
L'ULSG (L'union des sociétés locales de Gland) compte 71 sociétés locales, elles peuvent bénéficier des infrastructures communales, participer aux lotos en novembre et elles peuvent être sollicitées pour tenir un stand lors d'évènements communaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE - MOBILITE

La Directives de la Municipalité relatives au "Plan de mobilité de l'administration communale" est disponible sur le site de la commune. Elle comprend l'ensemble des mesures du plan de mobilité destinées aux collaborateurs de l'Administration, ainsi que les informations relatives à l'éco-bonus. Ce dernier est une forme de subvention pour :

- L'acquisition de vélo, trottinettes, etc.
- Acquisition de d'abonnement pour les transports publics
- Dès la 2ème année entretien du cycle et/ou sont équipement

Cet éco-bonus est à l'intention du personnel communal, des conseillers municipaux, des auxiliaires qui n'acquièrent pas d'autorisation annuelle de stationner.
Pour l'année 2025, les tarifs et mesures suivantes sont applicables concernant l'éco-bonus :

- ★ Remboursement 30% du montant de l'abonnement des transports publics. (Maximum 350.-/personne)
- ★ Pour une durée de 3ans uniquement dès 2016 ou dès l'engagement du collaborateur, une prime incitative de 150.- est accordée à l'achat d'un abonnement d'un transport public en sus du remboursement forfaitaire
- ★ Remboursement 30 % du prix d'achat d'un cycle, cycle électrique ou autre engin assimilé, y compris scooter électrique (max 500.- pour une période de 5ans)
- ★ Remboursement des frais d'entretien ou des éléments d'équipement en rapport au cycle,

cycle électrique ou autre engin assimilé, y compris scooter électrique (max 100.- dès la deuxième année qui suit l'achat)

335 macarons travaux (spécifiques pour les résidents impactés leurs permettant de stationner leur véhicule sur l'un des parkings mis à disposition ou de rester plus longtemps sur des zones bleues prêts de leur domicile) ont été distribués pour les travaux du vieux bourg mais également pour tous les autres travaux de la Ville.

COMMISSION D'INTEGRATION :

La commission d'intégration compte une dizaine de membres, exactement 11 cette législature, soit un représentant de la Municipalité (le Municipal du SPOP), un représentant de chaque parti présent au Conseil communal ainsi que des membres de quelques communautés étrangères établies à Gland. Chaque législature a amené des changements au sein des représentants de ces communautés. Ainsi, la communauté portugaise y était représentée jusqu'en 2022. La diversité des origines nationales au sein de notre population est l'une des richesses de la Ville qui accueille aujourd'hui quelque 117 nationalités différentes. Nous avons clairement le souci de maintenir cette diversité représentative de notre population au sein de la commission d'intégration.

SERVICE DES FINANCES DE L 'ÉCONOMIE ET DES SPORTS

BUDGET PARTICIPATIF

Pour l'année 2024 plusieurs nouveautés d'intérêts ont été introduites. Notamment un budget participatif dotée d'une enveloppe et 100'000 CHF a été accordée par le conseil communal préavis 55 sur demande de la municipalité. Dix projets ont été soumis par 21 porteurs, 1'000 habitants ont pris part au vote départageant les projets, démontrant ainsi l'intérêt de la population pour cette démarche.

PRECARITE MENSTRUELLE

Concernant le partenariat sur la précarité menstruelle qui a été reconduit cette année. En septembre, 4480 habitantes de Gland ont reçu un bon de 10.- valable pour l'achat de serviettes lavable et de culottes menstruelles dans le commerce « Cinq Huiles / Kafé de filles ». 158 de ces bons ont été échangés. En octobre 2024, les bénéficiaires ont reçu 3 bons de 5.- valable chez Coop (à Eikenott) pour l'achat de produits d'hygiène menstruelle. 1434 de ces bons ont été encaissés par la Coop. L'opération semble donc avoir connu un certain succès.

SOUTIEN VIEUX BOURG

Les travaux du Vieux Bourg se sont poursuivis en 2024, ainsi que le soutien aux commerçants affectés par les différents chantiers : 52'770 ont été dépensé en 2024 (pour 103'585 en 2023). Au 12 mai 2025, il reste 234'019 CHF des 400'000 CHF de l'enveloppe initiale. Le dispositif de soutien poursuivra ses opérations aussi en 2026 afin d'accompagner les commerçants après la fin du chantier.

Année	**Montant dépensé**
2023	103 585 CHF
2024	52 770 CHF
2025	9 626 CHF
Montant dépensé le 31.12.2024	*156 355 CHF*
Montant dépensé le 12.05.2025	*165 981 CHF*

Montant disponible le 12.05.2025	*234 019 CHF*
Montant initial	*400 000 CHF*

La répartition montre que 65 % du budget est utilisé dans le Volet Visibilité. 3 commerces bénéficient d'une Aide financière directe à hauteur de CHF 39'400

Volet	**Montant dépensé**
Aide financière	39 400 CHF
Valorisation	18 168 CHF
Visibilité	108 413 CHF
Total	165 981 CHF

DROIT DE PREEMPTION :

La municipalité a exercé son droit de préemption afin d'acquérir trois nouvelles parcelles: n° 1621 (Grand-Rue 9), n° 165 et n°185 (Rue de l'Etraz 6 et 12). La municipalité poursuit ainsi sa politique d'acquisition stratégique en faveur de de la création de logements d'utilité publique.

SPORT

2024 a vu l'inauguration de plusieurs installations sportives, notamment de deux terrains de beach volley, de deux terrains de padel tennis, un parcours de pump track et l'extension du skatepark. On notera aussi la poursuite de manifestations appréciées de la population, en particulier une 6ème édition de la Gland Spring Run qui affichait complet avec 1'200 participants! L'offre tant en installations qu'en évènements sportifs donne à tous l'occasion de pratiquer une activité sportive dans la joie et la bonne humeur.

PATINOIRE

L'élaboration du projet de patinoire a suivi son cours en 2024. Pour rappel, le préavis no 7 avait été retiré en février 2023 dans le but d'être retravaillé par la municipalité. Le concept a été amélioré avec l'aide notamment de Doug Boulanger, un professionnel du métier et futur gérant. Un business plan complet et détaillé a été élaboré, finalement c'est un projet plus important et représentant un coût annuel à terme moins élevé pour le contribuable qui devrait pouvoir être proposé d'ici la fin de l'année 2025.

SERVICE DU BÂTIMENT ET DE L'URBANISME

Le SBU a réalisé des projets importants cette année.

PROJETS NOTABLES :

- Rénovation complète du Temple de Saint-Paul (toiture, isolation, panneaux solaires, accessibilité).
- Réaménagement du bâtiment MB29 pour accueillir la bibliothèque, la culture, et les services liés à l'enfance.

PROJETS SCOLAIRES :

Mauverney C : 2 nouvelles classes ouvertes dès mars 2024.

Grand-Champ :

- Surélévation achevée fin 2024.
- Travaux de rénovation en cours, planifiés jusqu'à la rentrée scolaire 2025/26.
- Installation de panneaux photovoltaïques.

Les projets du futur porteront principalement sur

- Grand'Rue 9 : Achat stratégique pour la création d'un bâtiment à usage mixte (logements + commerces).
- Mont-Blanc 27 : Futur campus administratif avec tiers-lieu et espaces publics.
- Caserne des pompiers : Agrandissement validé, permis prévu en 2025. Une pollution a été découverte sur cet emplacement du aux mousses utilisés par les pompiers. Un traitement devra être fait en filière spécialisé sur les 30 premiers cm de terre de cette parcelle.

ENERGIE ET DURABILITE :

La Ville de Gland a considérément réduit la consommation d'électricité, de 7'051 en 2019 a 4'792 MWh en 2024 et 71 % de la chaleur provient du chauffage à distance (moins polluant car pas d'émission de CO2). La ville a rénové sa chaudière à Mazout dans le bâtiment principal mais on pourrait se demander si cette opération aurait pu être mieux anticipé avec la venue du réseau de CAD (Préavis municipal n° 77).

Le SBU a aussi pleinement participé à reverdir la ville, même si 123 arbres ont été abattus (souvent dans le cadre de projet, Il y a eu 341 plantations compensatoires.

POLITIQUE FONCIERE :

- 11 dossiers analysés dans le cadre du droit de préemption, 3 préemptions actées.
- Intégration de la politique des logements d'utilité publique (LUP) dans plusieurs projets

PROJET DE LA FALAISE :

Les projets liés à la Falaise (PPA La Falaise II & III, Falaise Plage) sont des aménagements stratégiques pour le développement du littoral glandois, tant en termes d'urbanisme, de loisirs que de valorisation paysagère. Pourtant, ces projets sont bloqués depuis plusieurs années par une contrainte bien identifiée : la procédure relative au cheminement public au bord du lac.

Ce blocage a un impact en cascade, empêchant l'avancement de l'ensemble des projets associés, malgré la volonté manifeste de la Commune de relancer le dialogue avec le Canton.

Or, cette situation soulève une **nécessité de transparence** :

Il serait important que la Municipalité explique clairement au Conseil communal et à la population :

- **Pourquoi** cette procédure bloque toute la zone ;
- **Quels sont les obstacles juridiques, administratifs ou politiques** concrets ;
- **Quels sont les acteurs réellement décisionnaires** dans ce dossier : services cantonaux compétents (aménagement du territoire, environnement,), propriétaires privés, services communaux, etc. ;

- **Quelles sont les marges de manœuvre** de la Ville de Gland à court et moyen terme ?

Cette communication est essentielle pour gagner l'adhésion citoyenne, renforcer la légitimité politique des projets, et préparer le terrain à une démarche participative crédible, notamment autour de Falaise Plage.

Sans cette clarification, le risque est double :

1. **Un blocage prolongé ou durable** de toute la stratégie littorale.

2. **Un déficit de confiance** ou de compréhension entre autorités, conseil et citoyens, en particulier si les projets sont perçus comme opaques ou stagnants.

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

GENERAL :

Le Service des Infrastructures et de l'Environnement (SIE) de la Ville de Gland assure la gestion et le développement des infrastructures communales ainsi que la mise en œuvre des politiques environnementales. Ses responsabilités incluent le nettoyage des chaussées, la collecte des déchets, l'entretien des espaces verts, des places de jeux et des installations sportives. Le SIE est également en charge de la collaboration avec des mandataires spécialisés pour des prestations telles que la collecte des déchets et l'éclairage public, et coordonne les projets d'envergure avec les partenaires internes et externes.

En 2024, le SIE a continué de démontrer son engagement à travers de nombreux projets et une gestion proactive de son patrimoine. Le rapport de gestion met en lumière les efforts constants pour améliorer les infrastructures, préserver l'environnement et répondre aux besoins de la population.

Indicateurs clés de performance (ICP)

Le SIE utilise un ensemble d'indicateurs pour évaluer son efficacité. Le taux de satisfaction de la population est un indicateur commun, mesuré par des approches participatives et des enquêtes. Une enquête réalisée en 2021 a indiqué une satisfaction de 77% concernant la propreté des rues et l'élimination des déchets, et de 62% pour les espaces verts et parcs. Le budget de fonctionnement est également un indicateur utilisé pour évaluer la capacité de la Commune à planifier et allouer les ressources pour l'entretien courant, la gestion des urgences et les investissements prévus dans les plans directeurs. Des tableaux de bord sectoriels sont mis en place pour chaque domaine :

- Bureau technique : nombre de projets, nombre de délivrances d'autorisation, nombre de décisions de l'Exécutif.

- Déchets : taux de recyclage, quantité de déchets par habitant, fréquentation de la déchèterie, taux de valorisation des déchets, nombre d'incidents ou dépôts sauvages.

- Eau et éclairage public : volumes consommés, taux de renouvellement des réseaux, taux de pannes et délais d'intervention.

- Eclairage public : suivi de la consommation énergétique, taux de pannes et délais d'intervention.

- Espaces verts : surfaces entretenues, fréquence des interventions, indice de qualité, actions en faveur de la biodiversité.

- Voirie : longueur de voirie entretenue, fréquence des opérations de maintenance, délai moyen de réparation, nombre de réclamations ou incidents signalés.

Intégration des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

Le SIE intègre les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dans sa planification et ses opérations. Chaque projet ou action est évalué selon son impact sur les trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique. Le SIE adapte les ODD aux spécificités du territoire de Gland. L'intégration s'effectue via un processus interne structuré (élaboration, planification, mise en œuvre, validation) en collaboration avec l'Office du développement durable. Des indicateurs de suivi et des objectifs mesurables sont définis pour chaque projet.

Coordination et suivi des travaux (méthode SIA)

Pour coordonner et suivre l'ensemble des travaux sur la commune, le Bureau technique (BT) du SIE applique la méthode de gestion de projets SIA (Société Suisse des Ingénieurs et Architectes). Cette méthode fournit un cadre normatif pour la gestion des projets de construction, de la définition des objectifs à l'exploitation. L'application des normes SIA vise à assurer une cohérence de gestion avec les mandataires et le respect des standards de qualité, de sécurité, de durabilité et d'économicité. À chaque phase clé du règlement SIA 103, des validations sont réalisées par l'Exécutif, permettant de contrôler l'avancement du projet et d'intégrer les politiques publiques locales et les exigences spécifiques du maître de l'ouvrage.

Collaboration inter-services et projets transversaux

La collaboration entre le SIE et les autres services municipaux (urbanisme, finances, etc.) est structurée et gérée via l'outil de gestion de projets "Monday". Cette plateforme numérique vise à fluidifier la gestion des informations, à renforcer la collaboration interservices, à améliorer la visibilité sur l'avancement des projets et à assurer un pilotage budgétaire. Monday offre un espace de travail où les étapes du projet sont planifiées, suivies et ajustées en temps réel. Des étapes clés sont définies dans l'outil, incluant la consultation des Services et Offices à des moments stratégiques pour garantir la prise en compte des spécificités et besoins de chaque entité concernée.

MOBILITE :

Sentier piétonnier "la Falaise"

Les négociations concernant le sentier piétonnier en bordure du lac, reprises par Mme Giraud-Nydegger, n'ont pas abouti à un accord formel avec les propriétaires concernés. Les réticences exprimées sont liées à la protection de la nature et à la tranquillité des rives. La Municipalité a adopté une nouvelle stratégie : engager des discussions avec les instances cantonales pour dissocier, dans un premier temps, le projet de création de la plage (prévu dans les plans partiels d'affectation - PPA de la Falaise) de celui du cheminement piétonnier. Cette démarche vise à permettre la réalisation de la plage indépendamment de l'avancée des négociations sur le sentier, tout en poursuivant la recherche d'un consensus pour ce dernier.

Accessibilité de la mobilité douce à la gare

Le projet d'ascenseurs et d'escaliers à la gare de Gland vise à améliorer l'accessibilité pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite. Actuellement, seuls des escaliers permettent de rejoindre le Chemin de la Crétaux ou la Route de Nyon depuis l'Avenue du Mont-Blanc, ce qui occasionne des détours pour les personnes à mobilité réduite. Le nouveau projet propose un itinéraire

piéton alternatif et accessible, visant à faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, des familles avec poussettes, des seniors et des cyclistes. Il s'inscrit dans le développement du quartier des Lisières, en offrant une liaison directe et sécurisée entre l'ancien Denner, la future place publique et la gare, et en améliorant la continuité des cheminements piétons dans le quartier.

Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS)

Le contenu détaillé du plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) sera communiqué publiquement à la fin de l'été. Il propose des horizons de mise en œuvre cohérents avec les législatures : une priorité jusqu'en 2026, une seconde pour la période 2026-2031, et un troisième au-delà de 2031. La priorisation des actions tient compte des projets déjà en cours d'étude, du plan des investissements, des projets d'agglomération et des opportunités. Le PDMS s'appuie également sur la coordination avec les politiques publiques sectorielles et les besoins identifiés en matière de mobilité, d'urbanisation et de développement durable.

Calendrier de déploiement de la signalétique de mobilité active

Le calendrier de déploiement de la signalétique en faveur de la mobilité active n'est pas figé ni détaillé à l'avance. Un premier déploiement a eu lieu à l'été 2024, marquant la mise en place initiale des balises d'orientation. Ce dispositif sera progressivement complété par de nouveaux itinéraires, notamment en lien avec les évolutions du territoire, comme le déménagement de la bibliothèque qui entraîne l'aménagement de nouveaux parcours. La stratégie adoptée consiste à adapter la signalétique en fonction des opportunités (création de nouveaux itinéraires suite à l'obtention de servitudes ou autres changements urbains). La réalisation se fait au fil des besoins et des occasions, sans calendrier préétabli. Un montant annualisé est prévu dans le budget de fonctionnement pour cette action.

Requalification de la route suisse (RC1)

La coordination avec le canton pour la requalification de la route Suisse (RC1) est assurée par une approche interdisciplinaire et la coproduction des projets, s'inscrivant dans le cadre des projets d'agglomération. Les services cantonaux et communaux, ainsi que les mandataires externes, collaborent pour élaborer les plans, organiser les enquêtes publiques et intégrer les remarques des acteurs. Deux projets distincts sont en cours entre Dully et Prangins : l'un géré par la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour le domaine public cantonal, l'autre relevant de la responsabilité du SIE à l'intérieur de la localité. Pour garantir la cohérence, un comité de pilotage (COPIL) et un comité technique (COTECH) ont été constitués, regroupant les mêmes représentants pour les deux projets, visant une vision globale et l'anticipation des interfaces. Cette coordination permet également d'optimiser le processus financier en définissant les clés de répartition des coûts.

ENVIRONNEMENT :

Exploitation de la nappe de la Cézille

Dans le cadre du futur projet d'exploitation de la nappe phréatique de la Cézille, plusieurs mesures sont prévues pour garantir la protection de cette ressource. Un suivi hydrologique rigoureux sera mis en place avec des piézomètres pour contrôler en continu le niveau de la nappe, les débits de pompage et les interactions avec les cours d'eau, permettant d'ajuster les prélèvements. En matière de qualité, le projet s'appuie sur la législation fédérale (LEaux et OEaux) et prévoit la création de zones de protection autour du captage (S1, S2, S3) pour prévenir la pollution :

- Zone S1 : protège le captage et son environnement immédiat contre tout risque de pollution ou de détérioration.
- Zone S2 : vise à empêcher l'infiltration de germes, virus ou polluants provenant d'excavations ou de travaux souterrains à proximité du captage.

- Zone S3 : offre un périmètre de sécurité supplémentaire pour permettre une intervention rapide en cas d'accident ou de pollution accidentelle

Des mesures spécifiques pourront être imposées sur le bassin d'alimentation, en collaboration avec les exploitants agricoles, pour limiter l'apport de polluants. Toute intervention ou construction ayant un impact irréversible sera strictement réglementée, voire interdite, dans les périmètres de protection, avec des restrictions d'utilisation du sol.

Gestion des déchets et taux de collecte séparée

Pour améliorer le taux de collecte séparée et réduire la part des déchets incinérable, la ville de Gland met en œuvre plusieurs actions, en cohérence avec les principes des 3R (réduire, réutiliser, recycler) et les objectifs cantonaux. Des campagnes de sensibilisation sont menées (gobelets réutilisables, Repair cafés, ateliers scolaires, participation au festival du film vert). La commune propose trois tournées de ramassage porte-à-porte et une déchèterie communale avec un large éventail de filières de tri, accessible via un badge réservé aux habitants. Un projet de réhabilitation des locaux de la déchèterie est en cours pour dynamiser l'espace de ressourcerie et favoriser la réutilisation. La communication pour la réduction des déchets, comme le défi famille Zero Waste, sera poursuivie. Le taux de collecte séparée de Gland (63.5%) est supérieur à la moyenne des communes du périmètre SADEC (59.8%), malgré une baisse récente due à la suppression de la benne pour les plastiques non recyclables à la déchèterie (qui étaient auparavant comptabilisés dans le recyclage).

Bilan de la mise en place des barrières automatiques à la déchèterie

Le bilan de la mise en place des barrières automatiques et du système de badge d'accès à la déchèterie est globalement positif. Les surveillants ont constaté une baisse du "tourisme des déchets", bien que cela ne soit pas encore perceptible sur les quantités de déchets collectées. Des "erreurs de jeunesse" ont été résolues, notamment des blocages du système dus à une boucle de comptage défectueuse (résolu en novembre 2024) et des blocages aléatoires de badges (corrigé début 2025). Administrativement, la perte de badges a généré un surcroît de travail, menant à la mise en place d'un formulaire en ligne pour simplifier la gestion.

Solutions pour limiter l'accès à la ressourcerie aux personnes non-habilitées

Face à l'augmentation de la fréquentation à pied sans badge, la Commune de Gland a temporairement renforcé la surveillance avec l'appui des assistants de sécurité publique et d'agents de l'entreprise SIR SA pour vérifier les autorisations d'accès. Si la situation devait se prolonger ou s'intensifier, la Commune prévoit de recourir à nouveau à ces dispositifs de contrôle renforcé. La solution privilégiée reste le contrôle humain ciblé lors de pics d'abus, mais cette expérience pourrait amener la Ville à envisager des mesures techniques supplémentaires à l'avenir (portillons à badge, horaires d'ouverture spécifiques) si le phénomène persistait.

Évaluation de l'efficacité des actions contre le littering

La Municipalité évalue l'efficacité de ses actions contre le littering en combinant le ressenti des équipes de propreté avec des outils de mesure objectifs. Auparavant basée sur l'observation subjective, l'évaluation s'objectivise désormais. Une opération pilote de trois mois utilise une caméra orientée vers le sol, installée sur les véhicules de nettoyage, pour analyser en temps réel l'état de la voirie et recenser les déchets sauvages (mégots, bouteilles, etc.). Cette approche permet de quantifier précisément la propreté, cartographier les zones problématiques, suivre l'évolution, cibler et ajuster les actions de nettoyage ou de prévention, et allouer les ressources de manière optimale. La Municipalité passe ainsi à une démarche basée sur des données objectives pour orienter plus efficacement ses politiques de lutte contre le littering.

Reconduction du "défi ZeroWaste"

Le "défi ZeroWaste" ne sera pas reconduit à Gland. Les 16 familles participantes ont apprécié la démarche, les ateliers et l'accompagnement personnalisé, et le programme a touché plus de 120 personnes de la région via 11 événements. Cependant, la Municipalité privilégie pour la suite d'autres actions en faveur du développement durable.

Extension des actions de végétalisation et de perméabilisation des sols et suivi de la biodiversité

La Municipalité de Gland a déposé un préavis (n° 79) pour un crédit d'investissement visant l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation, présentée au Conseil communal le 8 mai 2025. Ce document cadre définira et étendra les mesures concrètes en faveur de la nature en ville, en cohérence avec les enjeux du plan climat communal et cantonal. La stratégie municipale prévoit des indicateurs de pilotage précis et transparents : taux de canopée urbaine (pourcentage de surface couverte par les arbres), pourcentage de surfaces perméables (pour l'infiltration de l'eau et la prévention des inondations), nombre et diversité d'espèces (suivi de la faune et flore via inventaires réguliers), superficie des espaces verts de qualité, et suivi de la connectivité écologique (maillage et continuité des habitats). Ces indicateurs seront affinés et intégrés pour mesurer l'efficacité des actions et ajuster les politiques.

Coordination de la lutte contre les animaux exotiques envahissants

La coordination pour la lutte contre les chenilles processionnaires du pin et le frelon asiatique diffère selon les espèces. Pour les chenilles processionnaires, chaque commune applique l'arrêté cantonal du 7 décembre 2005, imposant aux propriétaires de lutter et d'informer la population ; il s'agit donc principalement d'une gestion locale sans coordination intercommunale ou cantonale spécifique. La lutte contre le frelon asiatique s'organise différemment, reposant sur une coordination régionale et locale, principalement assurée par la Société d'apiculture de Nyon et sa déléguée régionale, en lien avec les communes. La Ville de Gland a validé en février 2025 un plan d'action communal en collaboration avec l'Office du développement durable, prévoyant des mesures de soutien financier pour la destruction des nids, la formation des agents communaux et des actions de sensibilisation.

Gestion durable des forêts communales

La Municipalité assure la gestion de ses forêts grâce au plan de gestion des forêts communales 2017-2027, approuvé par la direction générale de l'environnement (DGE). Ce plan définit les objectifs et mesures pour garantir la multifonctionnalité des forêts (biodiversité, production de bois local, accueil du public, protection des sols et de l'eau), en s'appuyant sur les principes des politiques forestières fédérales et cantonales. Depuis 2021, la commune de Gland est membre du groupement forestier de la Serine (AGFORS), une structure intercommunale spécialisée qui apporte un suivi administratif et opérationnel, met à disposition une équipe forestière qualifiée, assure la formation des apprentis et veille à l'application des pratiques sylvicoles certifiées durables.

INFRASTRUCTURES COMMUNALES:

Réseau d'assainissement - Priorités d'investissement pour les secteurs non-séparatifs

Les priorités d'investissement pour les 4% du réseau d'assainissement qui ne sont pas encore séparatifs concernent principalement deux secteurs. Le vieux-bourg fait actuellement l'objet de travaux majeurs de mise en séparatif, intégrés au projet global de réaménagement urbain. Ces travaux sont considérés comme prioritaires et visent une conformité complète d'ici fin 2025. Le chemin des vignes est la prochaine priorité, sa mise en séparatif étant programmée dans le plan des investissements pour l'année 2026, une fois le Vieux-Bourg terminé.

Réduction des risques d'infiltration d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement

La municipalité de Gland s'appuie sur les recommandations du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour réduire les risques d'infiltration d'eaux parasites. Outre la mise en séparatif du réseau

communal, des contrôles et travaux annuels sont effectués par des spécialistes pour identifier et corriger les défauts d'étanchéité ou de détérioration. Des vérifications sont également réalisées pour contrôler la conformité des raccordements privés, afin d'éviter les rejets d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées. Il est à noter que chaque nouvelle construction fait l'objet d'un contrôle strict des raccordements avant la délivrance du permis d'habiter.

Prévention des fuites et gestion de la demande en eau

La Municipalité de Gland s'appuie sur son plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) pour définir et mettre en œuvre les mesures de prévention des fuites et de gestion de la demande en eau, en cohérence avec les exigences cantonales et l'évolution démographique. L'équipe eau est spécifiquement en charge de contrôler et d'apporter les modifications nécessaires au réseau d'eau sous pression afin de limiter les fuites et d'assurer la qualité de l'eau. Des mesures de sensibilisation des usagers sont également menées de manière récurrente avant les périodes de consommation accrue, afin d'encourager une utilisation responsable de cette ressource.

Évaluation des économies d'énergie de l'éclairage public

L'évaluation des économies d'énergie réalisées grâce aux mesures d'extinction et de réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public repose sur la mesure directe des consommations électriques, l'analyse comparative des données avant et après intervention, et l'utilisation d'outils numériques de gestion. À Gland, ces mesures ont permis une baisse de la consommation énergétique de l'éclairage public d'environ 40% par rapport à l'ancienne législature, et de 20% depuis l'instauration de la programmation. Ce résultat est en cohérence avec les objectifs du plan climat communal. Ces économies ont également contribué à compenser la hausse des tarifs de l'énergie et des coûts de transport, tout en maintenant un service adapté aux besoins de la population.

Priorisation des travaux d'entretien du réseau routier et critères d'évaluation

La municipalité de Gland priorise les travaux d'entretien du réseau routier selon une démarche structurée, fondée sur l'évaluation régulière de l'état des chaussées et des trottoirs, la planification pluriannuelle et l'ajustement continu des priorités. Des inspections régulières (visuelles ou instrumentées) permettent d'évaluer l'état des chaussées et des trottoirs selon des indicateurs objectifs tels que fissures, déformations, nids-de-poule, usure, affaissements, drainage, accessibilité et sécurité. Une priorisation est ensuite effectuée, en tenant compte notamment de la sécurité des usagers et de la gravité des dégradations. Le plan sur 5 ans est régulièrement mis à jour avec l'aide d'un bureau spécialisé.

Places de jeux et installations sportives - Critères de choix des nouveaux équipements et matériaux

Les critères de choix des nouveaux équipements et des matériaux pour les places de jeux et installations sportives reposent sur une approche globale, intégrant les exigences réglementaires, les enjeux de durabilité et les besoins des usagers, pondérés selon le contexte local. Les critères principaux sont :

1. Définition du public cible et inclusivité : Identifier les utilisateurs (enfants, adolescents, adultes, seniors) pour garantir la pertinence, la sécurité et la convivialité, favorisant la mixité intergénérationnelle.

2. Durabilité et respect de l'environnement : Privilégier les matériaux naturels, locaux, recyclables ou issus de filières durables, éviter les produits plastiques si possible, et considérer la résistance à la corrosion et la facilité d'entretien. Les aménagements intègrent des solutions pour la gestion durable de l'eau.

3. Accessibilité universelle : Exigence majeure incluant rampes, cheminements adaptés, revêtements praticables pour fauteuils roulants, poussettes et PMR, respectant les normes d'accessibilité.

4. Sécurité : Les équipements doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur (SIA, SUVA, etc.), avec des matériaux choisis pour limiter les risques de blessure.

5. Confort et qualité d'usage : Prise en compte systématique de zones ombragées, points d'eau, mobilier accueillant et surfaces adaptées à l'usage prévu.

Plage de la Falaise - Contrat de faucardage avec l'ERM

Après une première saison de faucardage en 2024, le SIE se déclare satisfait de la collaboration et des prestations fournies par l'ERM Morges. Seules deux interventions ont été nécessaires cette année. Le faucardage, réalisé avec un bateau spécialisé et en coordination avec le service cantonal de la faune, a permis de maintenir les zones concernées dans un état conforme aux attentes, sans signalement de problèmes majeurs. Le contrat de faucardage avec l'ERM donne satisfaction à ce stade, tant sur le plan de la qualité des interventions que de la collaboration et de la gestion opérationnelle.

Plage de la Falaise - Solutions alternatives pour lutter contre la prolifération des algues

Des solutions alternatives à la lutte mécanique contre la prolifération des algues sont envisagées principalement à l'échelle du bassin versant. Cette problématique dépend de facteurs environnementaux globaux (qualité de l'eau, apports en nutriments, conditions climatiques). La coordination avec les instances cantonales et régionales, notamment la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), est considérée comme essentielle. Au niveau communal, aucune nouvelle mesure spécifique n'est prévue à ce stade, en dehors de l'entretien régulier des berges par la voirie et du contrat de faucardage avec l'ERM Morges. Il est rappelé que les plantes aquatiques jouent un rôle écologique positif, et toute action de lutte doit être équilibrée pour préserver les fonctions écologiques du milieu aquatique.

SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

POINTS FORTS EN 2024 :

Après plusieurs phases (benchmark en mai 2024, ateliers et échanges en juin et juillet 2024, ergonomie en septembre et octobre 2024, design en novembre et décembre 2024, choix design avec réseau petite enfance début 2025), le projet est à présent en phase de développement, avec pour objectif une mise en ligne en automne 2025.

MAISON DE L'ENFANCE :

Une plateforme d'inscription dédiée, développée par une société suisse, adoptée et appréciée par plus de 230 communes est à disposition des familles. Elle permet d'avoir une vision globale des aspects administratifs et financier. Elle implique les parents dans l'organisation des prestations parascolaires et sports scolaires facultatifs de leurs enfants.

PAUSE DEJ':

La pause déj' accueil les enfants de la 1P à la 6P durant la pause de midi. Elle rencontre un grand succès. Certains jours, le nombre de places augmenté à 168 l'année dernière est atteint voire dépasser.

CENTRE AERE :

Le centre aéré accueille prioritairement les enfants de 1P à 8P domicilié à Gland, ainsi que les enfants des collaborateurs communaux ne résidant pas à Gland. Ces derniers représentent moins de 3% des enfants inscrits.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT :

Le Conseil d'établissement se compose à parts égales (4 quarts) de représentants :

- Des autorités communales ou intercommunales ;
- Du personnel scolaire (direction, corps enseignant, secrétariat, etc.) ;
- Des parents d'élèves (quart parents) ;
- De la société civile et des organisations concernées par l'école (accueil de jour, associations diverses, centre de jeunes, clubs sportifs, santé publique, etc.).

Différence entre Quart parents et APE-Gland
Les membres du quart parents du Conseil d'établissement sont disponibles et à l'écoute des autres parents et des partenaires locaux. Ils participent à la vie scolaire. Ils recueillent les informations de manière collective, qu'ils rapportent au conseil d'établissement. Ils deviennent leurs personnes-ressources. Depuis 2021, le quart parents est soutenu par l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud). Il reçoit des informations sur le fonctionnement et les grands projets de l'école vaudoise. Il est guidé sur son rôle au Conseil d'établissement et soutenu dans l'organisation de l'assemblée de parents, sous la forme d'ateliers réguliers.
Chaque parent d'un enfant scolarisé dans un établissement peut se présenter à l'élection du quart parents, généralement convoquée par les autorités communales avec l'aide de la direction d'établissement. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle invite les parents intéressés à s'impliquer dans cette démarche afin de porter leurs idées sur l'organisation de la journée des écolières et des écoliers ainsi que de faire entendre les besoins collectifs des familles de leur région.

En parallèle du Conseil d'établissement (et de l'APE Vaud), des parents d'élèves ont impulsé la création d'une Association de parents d'élèves de Gland. L'association des parents d'élèves de Gland (APE-Gland) est une association à but non lucratif gérée bénévolement par des parents d'élèves des écoles primaires et secondaires de Gland. L'APE met à disposition des parents Glandois un espace d'échange et de discussion permettant de participer activement à la vie scolaire et parascolaire de son enfant. Elle propose tout au long de l'année diverses activités visant à soutenir les enfants dans leur vie scolaire et citoyenne. Les buts de l'association sont de :

- Faciliter la collaboration entre les parents, les enseignants et la direction des établissements primaires et secondaire
- Défendre et promouvoir les intérêts des parents lors de la mise en application des règlements fédérales, cantonales et/ou communales ayant trait à la scolarité ou à la vie de l'élève de façon générale
- Faire valoir auprès des autorités compétentes mais également du grand publique les opinions et les demande des parents
- Contribuer à l'élaboration d'une politique commune pour les élèves fréquentant les établissements primaires et secondaires
- Organiser et promouvoir des activités destinées à favoriser la collaboration « école-famille »

DIRECTION D'ETABLISSEMENT ;

Après une longue absence, Madame Bettina Thuillard, ancienne Directrice de l'Établissement primaire de Gland, a exprimé le souhait d'être déchargée de ses fonctions au 31 décembre 2024.
Pour lui succéder, le Conseil d'État, lors de sa séance du 26 février 2025, a désigné Madame Patricia Aviolat (jusqu'alors doyenne en charge de Direction au sein de l'Etablissement primaire de Gland) en qualité de nouvelle Directrice de l'établissement, à compter du 1er mars 2025.

GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE :

La problématique qui nous a particulièrement occupé cette année est celle des incivilités sur l'espace public. Un groupe de jeunes âgés de 13 à 16 ans a posé des difficultés à l'école et dans l'espace public avec des comportements inadéquats et des déprédations. Ces jeunes ont été identifiés par les TSP et une réflexion commune a permis de mettre en place :

- Un accompagnement familial pour certains par le biais de la CEF du secondaire
- Un accompagnement individuel pour une majeure partie du groupe par les TSP, qui cible leur projet d'avenir (comment les mobiliser autour d'un projet de formation/professionnel ?) et/ou des problématiques d'addiction (orientation vers des professionnels du domaine).
- L'organisation d'ateliers d'éducation à la paix / communication non-violente avec les 'meneurs' de groupe en collaboration avec l'établissement secondaire et les TSP
- Un accueil au CRL autour de l'activité encadrée de boxe éducative. Ceci afin d'apporter une réponse au souhait du groupe de bénéficier d'un espace-temps dédié à un loisir pour lequel ils ont un intérêt.

TRAVAILLEURS SOCIAUX DE PROXIMITE :

L'équipe des TSP, réduite à 2 après le départ de l'un de ses membres n'a pas ménagé ses efforts pour assurer ses missions.
Après un recrutement qui a nécessité une prolongation de l'annonce et du processus, le 3ème TSP a été engagé au 1er février 2025.

PARLEMENT DES JEUNES :

Lors de sa séance du 2 mai le Conseil communal, a eu le plaisir de recevoir la visite de la présidente et d'un membre du comité du PDJG pour présenter le parlement et répondre aux questions des conseillers.

FESTIVAL DES TOUT-PETITS

La première édition s'est déroulée le 4 mai au Collège des Perrerets. Elle a permis aux parents de se renseigner auprès des partenaires de la petite enfance sur l'offre existante pour les tout-petits et les questions liées à la parentalité. De nombreux habitants de Gland et des communes voisines s'y sont retrouvés.

SERVICE DE LA CULTURE

SUBVENTIONS

Les subventions culturelles sont régies par des directives municipales et n'impliquent que le Service de la culture et la Municipale/Municipalité, selon les montants octroyés et ce, conformément

aux directives relatives aux compétences financières en vigueur.
En 2024, ce sont CHF 41'809.- de subventions ponctuelles qui ont soutenu 16 projets/créations/associations culturelles.
Un nouveau soutien destiné aux enfants et jeunes glandois a vu le jour à la rentrée 2024 : l'aide à la formation artistique. Cette subvention forfaitaire de 200.- par enfant et par an, elle vise à faciliter l'accès à la formation artistique des jeunes auprès des écoles et professeurs implantés à Gland. Le succès est immédiat et le budget alloué a été distribué en moins de 2 mois.

BOURSES D'AIDE A LA CREATION :

Les bourses (qui existent depuis 5 ans), d'un montant de 5'000.- chacune permettent de soutenir concrètement le temps de travail les deux lauréats dédieront à la phase de création de leurs projets respectifs. Cette année deux artistes ont été récompensées : une photographe pour son projet de maison d'édition et une artiste illustratrice pour son projet "La rose noire, acte I".
La journée des bourses d'aide à la création a été instaurée pour souligner les 5 ans d'existence des Bourses, et valoriser ce dispositif de soutien aux artistes en présentant au public les créations des 10 artistes lauréats depuis 2020. Cette journée spéciale avait aussi pour objectif d'annoncer officiellement les lauréats 2025. Cette formule n'a pas la vocation de devenir annuelle.

L'ETE EN VILLE :

Cette édition 2024 s'est déroulée sur les sept semaines des vacances scolaires et dans différents lieus. La fréquentation a été en moyenne de 10 à 15 personnes par atelier artistique, atelier littéraire ou visite guidée du sentier historique et en moyenne 50 personnes par activité sportive.
Les ateliers demandent une jauge plus restreinte pour en préserver la qualité, contrairement aux cours de sports qui peuvent accueillir beaucoup plus de monde à la fois. Il y a une belle diversité d'évènements qui permettent à la population de découvrir de nouvelles choses et de nouveaux endroits.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE :

Le déménagement à l'automne dans de nouveaux espaces plus exigus a nécessité une réorganisation des services et une adaptation à la nouvelle configuration. Diverses initiatives ont été mises en place pour accompagner les lecteurs, comme une communication plus importante, prêt de casque anti-bruit, équipe renforcée en soirée et weekend pour améliorer l'accueil, horaires d'ouvertures étendus, livraisons de livres pour les classes. Il y a eu trois mois et demi de fermetures supplémentaires mais les équipes ont fait le maximum pour le confort des lecteurs. Il y a eu un déstockage important des titres les plus anciens, pour réorganiser les locaux. Les livres encore utilisables - donc pas trop détériorés - sont donnés à la population, devant la bibliothèque en début d'été.
Lors de la création du projet Navibouq' – mutualisation des catalogues et prêts multisites entre les bibliothèques de Coppet, Nyon, Gland et Rolle, un système de transport a été choisi : travailler avec une entreprise locale active dans le transport, pour acheminer les livres restitués/en provenance des différentes bibliothèques. Sweetmobil est une entreprise glandoise, spécialisée dans le transport léger et adaptable. Les essais ont convaincu et le partage des frais est réalisé entre les quatre communes/Bibliothèques, à raison de deux transports par semaine.
Les utilisateurs pourront dans un avenir prochain découvrir des jeux grâce à un partenariat avec l'association glandoise les Ludivores.

LA PEPICERIE :

La commune soutient financièrement, à hauteur de 3'000.-, et avec une disposition d'espaces pour la Pépicerie.

REPAS A DOMICILE :

Le prix fixé par le Canton pour les repas à domicile est de CHF17.- par repas. Selon la situation financière du client, ce dernier peut obtenir une aide individuelle de l'Etat allant de CHF 4,50.- à CHF 7,50.-, selon sa situation (via les Prestations complémentaires).
La Commune, depuis une dizaine d'années, a choisi de soutenir également les personnes n'ayant pas accès aux Prestations complémentaires, en prenant en charge une partie des frais de repas, à hauteur de CHF 2,50.-/ repas.
Un montant total de CHF 13'030.- a été ainsi pris en charge en 2024.

LOGEMENT :

La méthode d'attribution des logements a été révisée et varie selon le type de LUP (Logement d'Utilité Publique) :

- Pour les logements protégés (LP) ou logements adaptés avec accompagnement (LADA), l'attribution est réalisée par une commission d'attribution définie par la loi. Celle-ci se composait jusqu'en 2024 de représentants du propriétaire, du CMS pour l'expertise médico-sociale, du prestataire de service et du service de la culture et des affaires sociales. Dès fin 2025, elles seront composées du propriétaire, du prestataire de service et du Brio (bureau régional d'information et d'orientation, entité du Réseau Santé la Côte)
- Pour les différentes catégories de logements à loyer abordable, le pôle logement centralise les demandes de logement des habitants et les analyse en fonction des critères comme le type de logement, la composition du ménage, le taux d'effort, la situation personnelle. Il propose la candidature de 5 personnes correspondant aux critères à la gérance. Le propriétaire, via sa gérance, décide de l'attribution et gère la suite directement avec les personnes concernées jusqu'à détermination du ou de la candidat·e retenue et son entrée dans le logement.
- Pour les logements à loyer modéré, le processus est globalement identique, avec une étape supplémentaire. La gérance soumet le dossier sélectionné à la validation de la Direction du logement (DIL) du Canton de Vaud avant de pouvoir valider l'attribution.

Comme il n'y a pas de logements vacants a priori, une inscription sur liste d'attente est faite. La liste varie en fonction du type de logement en adéquation avec les ménages et leurs revenus (LLA ou LLM). Pour gérer la liste d'attente, renseigner et orienter les habitants selon le type de logement susceptible de leur correspondre, un formulaire (il se trouve sur le site de la commune) plus complet a été travaillé, permettant de guider les habitants sur les documents et informations à fournir aux régies :

→ Une première évaluation de la correspondance entre les critères financiers et le type de logement (LLA ou LLM) peut ainsi être faite.
→ L'inscription sur une liste d'attente une fois entérinée n'est valable que pour 1 an, incitant les candidats à être actifs dans leurs démarches, et à disposer de documents à jour.
→ Les nouveaux formulaires offrent la possibilité de décrire une situation critique (santé, sociale, familiale, perte prochaine d'un logement, etc.), ce qui amène à une position prioritaire sur les listes en fonction de la situation de chaque ménage.
→ Dès l'annonce d'un logement vacant, 5 candidats correspondant aux critères (ex : nbr de personnes composant le ménage en correspondance avec la typologie du logement, critères financiers selon les taux d'effort adaptés aux montants locatifs) sont envoyés vers la régie pour visite et postulation.
→ Une collaboration étroite avec les régies est entretenue pour évaluer besoins, situations individuelles, éléments complémentaires et connaître la détermination de la régie, la proactivité des candidats, les raisons d'un refus, etc.

SENIORS – VIVAG :

La subvention financière attribuée à Vivag s'élève à 31'000 pour l'année 2024.

VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion :

- Adapter au plus vite le règlement du personnel pour aligner petit à petit la différence salariale des auxiliaires entre homme et femme.

- La Commission salue l'élaboration du Plan Directeur de la Mobilité et du Stationnement (PDMS) et l'identification de plus de 70 mesures pour l'avenir de la mobilité à Gland. Compte tenu de l'importance stratégique et de l'ampleur de ce plan, la Commission souhaite que la Municipalité mette en place un tableau de bord public et régulièrement mis à jour détaillant l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PDMS. Ce tableau devrait inclure des indicateurs clés de performance (tels que la réduction du trafic, l'augmentation de la part modale des modes doux, l'évolution des infrastructures de mobilité douce, etc.) et permettre aux Conseillers communaux ainsi qu'à la population de suivre concrètement les progrès réalisés et les défis rencontrés pour chaque phase du plan (2026, 2026-2031, au-delà de 2031).

CONCLUSIONS

Le Conseil communal,

- Vu le rapport de gestion de la Municipalité 2024

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'accepter le Rapport de Gestion 2024 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour 2024.